

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 1^{er} février 2022

**Extrait des délibérations
du Comité Unique de l'Établissement Public
du 31/01/2022**

**Point 7 : projet d'avenant au protocole d'aménagement et de réduction du temps de
travail à la Caisse des dépôts et consignations**

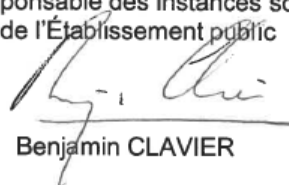
Le Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence du directeur général, le 31 janvier 2022 à 14h30.

Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 7 de l'ordre du jour concernant le projet d'avenant au protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail à la Caisse des dépôts et consignations est le suivant :

Contre : 15 voix : UNSA (6) - CFDT (4) - CGT (3) – SNUP (1) - CFE-CGC (1)

Le responsable des instances sociales
de l'Établissement public



Benjamin CLAVIER